



Fédération nationale de la médiation et des espaces familiaux

RAPPORT MORAL Fenamef 2015

Assemblée générale ordinaire du 24 mars 2016

Le Président Didier Tronche

De manière convenue et comme le veut la coutume, ce rapport portera sur les éléments marquants de l'exercice 2015. Mais, il sera aussi l'occasion pour moi d'une sorte de bilan de 12 années de présidence.

S'agissant de l'exercice 2015

Comme initié l'année dernière, lors de notre assemblée générale, ce rapport moral se fera à trois voix. Ainsi, Jean-Pierre Berthon, Vice-président de la Fédération et Président de la commission « Médiation familiale » et Jean-Louis Coquin, Vice-président de la Fédération et Président de la commission « Espaces de rencontre » rendront compte de notre activité dans ces deux domaines en mettant l'accent sur les éléments les plus significatifs intervenus dans l'année 2015 et en perspective les travaux en cours. Je leur laisse le soin de vous relater notre activité dans ces domaines qui ont été bien évidemment, comme vous le savez, impactés par certaines mesures, en particulier la mise en œuvre de la prestation de service pour les Espaces de rencontre, dont le mode de calcul a motivé notre intervention auprès du Directeur de l'Action sociale de la CNAF. Qu'il me soit permis de remercier Jean-Pierre et Jean-Louis de leur disponibilité et de leur engagement pour piloter les travaux de ces commissions ainsi que tous ceux d'entre vous qui y ont participé activement.

L'activité globale de la Fenamef qui compte, au 31 décembre 2015, 191 adhérents personnes morales (soit 180 services de médiation familiale, 71 Espaces de rencontre (nombre en progression par rapport à l'année dernière) et 16 organismes de formation, a été, comme d'habitude, soutenue.

Dans cette activité, nonobstant ce qui est en relation directe avec les deux commissions précitées, je tiens à souligner quelques éléments importants dans la vie et le dynamisme de notre Fédération.

Une communication renouvelée et enrichie avec, sous l'impulsion d'Eléonore Vève :

- Un site internet totalement renouvelé ;
- La parution de Brèves mensuelles afin de reporter de manière rapide vers les adhérents l'actualité et la vie régionale notamment ;
- Le catalogue de formation, en lien avec la commission « Formation » animée avec ténacité par Didier Chiron afin de mieux planifier le calendrier et les propositions de stages.

Une vie en région qui s'intensifie grâce à nos délégués qui, associés à la vie de la Fenamef en siégeant à notre Conseil d'administration, peuvent de plus en plus être des interlocuteurs directs de nos adhérents mais aussi une interface entre ces derniers et le siège. Une vie en région qui, par ailleurs, s'organisera désormais en lien avec les grandes régions nées de la réforme territoriale tout en conservant la capacité d'organiser des échanges et débats inter régionaux.

Des activités qui se diversifient et ouvrent notre champ vers de nouveaux partenariats et de nouvelles pratiques. Il en est ainsi pour la médiation intergénérationnelle. Sous la houlette de Marie-Odile Redouin, le groupe de travail a fait des propositions lors des débats sur la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement mais surtout, initié des formations qui devraient permettre aux services de se positionner à l'avenir pour répondre à certaines situations de personnes en établissements spécialisés tels les EPHAD. Il en est aussi ainsi, au sein de la Plateforme de la Médiation Française, où Roger Leconte et Sophie Lassalle y représentent la Fenamef. La mise en œuvre de la transposition en droit français de la directive européenne de 2013, s'est traduite, pour la Fenamef, par la mise en œuvre, au nom de la Plateforme, de journées d'information et de sensibilisation. La médiation à la consommation est certes plus de la conciliation mais elle peut toucher l'environnement familial ; aussi convient-il de ne pas en sous-estimer l'impact, et pour les services qui le souhaitent, que la Fenamef puisse les accompagner s'ils décidaient d'adjoindre à leur activité cette nouvelle offre de prestation.

Formation continue et journées d'études constituent toujours un enjeu et une préoccupation majeure de notre Fédération. La commission « Formation », malgré son petit nombre de participants, entendez là qu'elle mériterait de bénéficier du concours de quelques-uns d'entre vous, travaille à une adéquation des thèmes proposés avec la nécessaire professionnalisation des services, mais aussi en lien avec l'actualité et avec le souci d'élargir notre offre au-delà même de notre périmètre d'adhérents. La Fenamef doit

initier des rencontres formatives qui concernent aussi d'autres champs ou secteurs d'intervention, en lien avec la question du lien. Il s'agit, d'une certaine manière, de sortir de l'entre soi dans le plus grand intérêt de tous.

Une nouvelle commission, dite « Prospective » a vu le jour suite à l'un de nos Conseils d'administration. Cette commission doit être un lieu de veille juridique, sociologique, sociale au sens plus global, un lieu d'anticipation des évolutions sociétales et des évolutions des structures familiales, afin d'accompagner leurs effets sur les rapports parents enfants et sur l'exercice de la parentalité, mais également sur les relations intergénérationnelles.

2015 a été l'occasion d'une initiative partenariale avec l'APMF et la FNCM : le forum ouvert entre avocats et médiateurs, sur lequel Sophie Lassalle reviendra dans le rapport d'activité. Cette initiative mérite d'être déclinée en région sous une forme encore à déterminer car il est temps que médiateurs, avocats et magistrats se rencontrent et dépassent des représentations faussées par des présupposés, ou focalisées sur des positions de défense alors que chacun, à sa place et de sa place, joue un rôle spécifique dans l'intérêt et le respect de chacun des membres d'un couple, dans le maintien de leur rôle de parent et dans l'intérêt de l'enfant.

Enfin, 2015 amorce une éclaircie dans la stabilité financière de la Fenamef. Après deux exercices difficiles, le compte d'exploitation qui vous sera présenté par Jean-Marc Baudouin, notre trésorier, affiche un résultat excédentaire de près de 7 K€. C'est encore insuffisant pour remettre notre trésorerie à flot et surtout, cet embellissement, pour être durable, a nécessité une fois encore une réorganisation du siège et un nouveau licenciement économique. Nous avons dû nous séparer de Sylvie Nourry, notre plus ancienne salariée. La réorganisation approuvée par le Conseil d'administration confie à Eléonore Vève, en statut de cadre à temps partiel, de nouvelles tâches et fonctions qui dépassent désormais le cadre de la communication. Cette réorganisation porte aussi sur la comptabilité, dont l'essentiel est désormais externalisé, et le recrutement, en contrat aidé, d'Elodie Leroy qui, progressivement, prendra les dossiers suivis par Fiona qui, elle-même, nous quittera en juin prochain au terme de son contrat aidé. Au 1^{er} juillet prochain, notre siège comptera moins de 3 postes ETP. Cela est bien sûr insuffisant au regard du travail que nous devons produire, tant en direction de nos adhérents que pour honorer les objectifs qui nous sont fixés par les ministères et organismes qui nous subventionnent. Pour améliorer la situation et, à terme, envisager de re-doter le siège d'un poste supplémentaire, nous devons compter sur la stabilité des cotisations de nos adhérents, sur celle de nos subventions et sur l'apport que constituent les formations, les journées d'étude et les abonnements à Odysée. S'agissant des subventions, si le ministère de la justice, que nous remercions vivement, a pris des engagements financiers afin de soutenir notre action, si la CCMSA continue de manière indéfectible à nous soutenir, il est impératif que nous puissions obtenir de la DGCS le montant de la subvention qu'elle nous a octroyée antérieurement et négocier avec la CNAF

le handicap de la baisse qui nous a été imposée de 5K€ dans l'actuel contrat pluriannuel. Alors, le Conseil pourra envisager, de manière plus sereine, au second semestre 2016, une éventuelle embauche. La modicité de notre budget annuel (240 K€) nous impose une grande rigueur de gestion qui passe par des procédures comptables strictes permettant un suivi permanent, et sans faille, des équilibres financiers. Cela reste à consolider.

Ainsi s'achève le rapport moral de l'exercice 2015 mais s'achève également mon mandat de Président, ayant décidé de ne pas me représenter à l'élection qui suivra celle du tiers sortant du Conseil d'administration. Cela fait 12 ans, juste après le congrès de Rennes, que vous m'avez honoré de votre confiance. J'ai essayé, de ma place, d'accompagner l'histoire de la Fédération, d'en garantir la promotion et le sérieux, dans faciliter l'ouverture. Si cela a pu se faire,

- c'est grâce à vous tous.

- c'est grâce aux administrateurs qui, au cours de ces années, par leur engagement, leur militantisme et leurs compétences, ont été beaucoup plus que des soutiens.

- c'est grâce aux personnels actuels du siège qui n'ont pas ménagé et ne ménagent pas leur forces pour que vive l'esprit de la Fenaméf : Sophie Lassalle, Eléonore Vève, Fiona Pain à qui je souhaite pleine réussite dans son nouveau projet professionnel, Elodie Leroy qui, je n'en doute pas, va prendre toute sa place dans l'équipe.

- c'est grâce aussi aux anciens personnels du siège : j'ai une pensée particulière pour Claire Leconte qui a porté et managé avec rigueur l'ancien Comité et la Fédération pendant des années et pour Anne Maillard qui nous a beaucoup aidé pour lancer notre politique de communication.

- c'est enfin grâce à Roger Leconte, notre Président d'honneur, père fondateur de la Fédération toujours présent, actif, énergique, enthousiaste, dont l'obstination à promouvoir la médiation et les espaces familiaux restera légendaire.

Et je vous en remercie.

La Fédération a largement contribué à la reconnaissance et à la promotion de la médiation familiale. Elle a eu l'intelligence de la sanctuariser sans l'enfermer dans un sanctuaire de recueillement. Elle a su, même si cela en a coûté à quelques idéologies craintives ou frileuses, faire entendre que le meilleur moyen de garantir son processus et sa singularité, c'était d'exporter son expertise, ce qui lui donne du sens dans d'autres sphères. Ce faisant, en s'ouvrant aux espaces familiaux et à tout ce qui touche l'environnement de la famille, la Fenaméf est devenue un acteur reconnu et fédérateur. Son engagement vers les Espaces de rencontre, longtemps souhaité par le ministère de la Justice, lui donne aujourd'hui, de par son expertise, une parole qui compte auprès de la CNAF dans la mise en œuvre de la prestation de service et dans son indispensable réajustement. Son ouverture vers

l'intergénérationnel, et en direction des personnes vieillissantes et dépendantes, va dans le même sens : la médiation comme processus de construction ou de reconstruction du lien, axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation, dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication.

En partageant ses réflexions avec d'autres comme France Médiation, en ayant été cofondateur, avec six autres organisations de la Plateforme de la Médiation Française, notre Fédération œuvre pour une reconnaissance de la médiation comme mode alternatif de résolution des conflits pouvant se déployer dans tous les domaines de la vie sociale. Et par son engagement en faveur de la professionnalisation et de la mise en cohérence des acteurs sur une éthique commune, elle distingue médiation et conciliation, résolution des conflits et résolution des litiges.

Je ne doute pas que la Fenamef, avec son nouveau Président, que le Conseil d'administration élira tout à l'heure, poursuive sur cette voie avec le dynamisme et le sens des responsabilités qui font sa force.

Je vous remercie pour votre écoute et pour ces 12 années durant lesquelles vous m'avez accordé votre confiance et beaucoup appris.